

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2020

Je soussigné(e),				
MME, MLLE M.	Nom	•••••	•••••••••••	
	Prénom Adresse			
	Adresse électronique <sup>1</sup>	•••••••		••••••••••••
Propriétaire de :				
<ul> <li>actions nominatives</li> <li>et/ou deactions au porteur²,</li> <li>de la société DBV Technologies.</li> </ul>				
demande l'envoi de documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2020 tels qu'ils sont visés par les articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce par voi postale.				
	Fait à	ı	, le	2020
Signature				

Conformément à l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les propriétaires d'actions nominatives peuvent par une demande unique obtenir de la société l'envoi des documents de renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce à l'occasion de chacune des Assemblées Générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande en précisant les modalités d'envoi (postal ou mail), ainsi que, le cas échéant, l'adresse électronique, étant précisé que l'envoi par voie électronique pourra être utilisé pour toutes les formalités prévues aux articles R. 225-68 (convocation), R. 225-72, R. 225-74, R. 225-88 et R. 236-3 du Code de Commerce. Les actionnaires qui ont consenti à l'utilisation de la voie électronique peuvent demander le retour à un envoi postal trente-cinq jours au moins avant la date de l'insertion de l'avis de convocation mentionné à l'article R. 225-67, soit par voie postale, soit par voie électronique.

Nota: Dans le contexte actuel du covid-19 et compte tenu des restrictions actuelles à la circulation, des difficultés peuvent être rencontrées s'agissant des envois postaux. Conformément à l'article 3 de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, la communication des documents pourra valablement vous êtes faite par voie électronique dès lors que vous avez renseigné votre adresse électronique pour cette transmission.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La société ne pourra procéder à un envoi électronique que si elle a reçu l'accord de l'actionnaire au moins 35 jours avant l'Assemblée Générale mixte soit avant le 16 mars 2020.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Joindre une attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur.



## Demande à adresser à :

- ➤ Si vos actions sont inscrites au NOMINATIF, à : Société Générale Service des Assemblées [BP 81236, 32, rue du Champ-de-Tir, 44312 Nantes Cedex 03 France]
- > Si vos actions sont au PORTEUR, à l'établissement teneur de votre compte.